



**SESSION PLENIERE DES 19 ET 20 JUIN 2013**  
**BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023**

Le CESER doit réglementairement donner un avis sur l'ensemble des rendez-vous budgétaires de la Région, à savoir :

- les orientations budgétaires (OB, présentées en octobre),
- le budget primitif (BP), voté en décembre en Pays de la Loire, qui présente les autorisations budgétaires de l'année,
- le budget supplémentaire (BS) qui permet le cas échéant de modifier certaines lignes budgétaires et de prendre en compte le résultat de l'année précédente,
- les décisions modificatives éventuelles qui modifient certaines lignes budgétaires en tenant compte d'événements intervenus depuis l'adoption du budget primitif,
- le compte financier unique (CFU) (résultat définitif, présenté en même temps que le BS de l'année suivante), en juin pour les Pays de la Loire.

**La CGT a voté l'avis du CESER.**

### **LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE**

Le BS reprend l'excédent net de 2022 (110, 92 M€). Ce résultat est affecté à la réduction du montant de l'emprunt d'équilibre.

Toutes décisions budgétaires confondues, les prévisions 2023 afficheraient un montant d'emprunt ramené à 119,09 M€, contre 230,02 M€ au budget primitif.

**La Région fait donc la priorité de diminuer l'endettement.**

La Région ne modifie pas les crédits votés au BP mais procède à une amélioration de la comptabilité des immobilisations.

### **L'AVIS DU CESER (téléchargeable sur le site du CESER)**

Dans un avis très court, Le CESER prend acte de la volonté de la Région de limiter son endettement, et de stabiliser, lors du budget primitif, l'ensemble des montants globaux et par conséquent de moins recourir à des décisions modificatives en cours d'année. Cette évolution ne permettra d'analyser l'exécution du budget qu'à dix-huit mois lors de l'examen du compte financier unique, ce qui rend nécessaire une information approfondie tout au long de l'année des affectations décidées en commission permanente.

Dans son avis sur le BP 2023, le CESER avait exprimé son souhait d'obtenir une vision plus transversale des engagements relatifs à la transition écologique. Le CESER réitère sa demande à l'occasion de ce BS 2023

### **CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION DE YVIC KERGROAC'H**

La CGT remercie Anne Blanche, Maxence Drouillet et l'ensemble de l'équipe du CESER pour cet avis.

Nous souscrivons à la remarque du CESER sur la nécessité d'une information approfondie de l'assemblée tout au long de l'année sur les affectations des crédits et les décisions prises en commission permanente.

Le CESER prend acte de la volonté de la Région de limiter son recours à l'emprunt. Il s'agit d'une position de neutralité qui traduit un équilibre entre les différentes tendances qui prédominent au CESER.

Pour la CGT la priorité doit être la réponse aux besoins des Ligériens. L'emprunt est tout à fait justifié lorsqu'il s'agit de prévoir dès aujourd'hui les investissements qui seront nécessaires dans le futur, qu'il s'agisse de lycées, de rames de TER, d'amélioration des centres de formation en santé et social par exemple. Il ne s'agit donc pas pour nous de demander plus ou moins d'emprunt, mais de partir des besoins du territoire.

Nous avons ainsi constaté des coupes claires dans certaines actions régionales lors du BP, les marges de manœuvre dégagées par la Région sur 2022 pourraient permettre de remédier aux manques les plus criants. Citons par exemple les aides financières aux jeunes sur les questions de santé, de prévention ou de bien-être, après la suppression du e-pass jeunes, ou encore les dispositifs en matière de soutien à la création pour le spectacle vivant.

Nous ne voyons pas à ce jour les suites données au big bang de la jeunesse, pas plus que nous ne voyons les suites données à la contribution que le CESER avait réalisée sur les jeunes en amont de cet événement.

Même si nous aurions aimé une prise de position plus offensive du CESER sur la stratégie financière de la Région et les économies réalisées, nous voterons l'avis.

**VOTES : l'avis a été adopté par 78 voix pour, 1 abstention et 1 contre.**

*L'ensemble de la délégation CGT au CESER a participé à la rédaction de l'avis du CESER.*

*Courriel : [cgtpaysdeloire@wanadoo.fr](mailto:cgtpaysdeloire@wanadoo.fr) / tel 02.41.20.03.21*